



**ÇA NOUS
REGARDE!**

Élections générales 2026 : Solutions et argumentaire de la Centrale des syndicats du Québec

4. Lutte aux violences

1^{er} septembre 2026

À propos de la Centrale des syndicats du Québec

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 215 000 membres, dont plus de 80 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans. Ses membres œuvrent en éducation, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, ainsi qu'en santé et en services sociaux, dans les milieux communautaires, du loisir, de la culture, des communications et du monde municipal. La CSQ compte également dans ses rangs l'AREQ, le mouvement des personnes retraitées CSQ, de même qu'un vaste réseau d'écoles engagées au sein du Mouvement ACTES.

Introduction

Si l'on devait choisir un seul mot pour caractériser le XXI^e siècle, celui de *crises* viendrait rapidement à l'esprit : crise de confiance envers les institutions, crise du logement, crise des transports, crise commerciale, crise climatique, crises sanitaires, crise de l'itinérance, crise de la main-d'œuvre, crise de l'information et des médias, hausse des violences... Bref, n'en jetez plus, la cour est pleine!

Du côté des solutions, **le Québec possède une longueur d'avance indéniable** : un filet social et un ensemble de réseaux publics et parapublics. En effet, tant la santé et les services sociaux que l'éducation — de la petite enfance à l'enseignement supérieur, en passant par le secteur scolaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle — constituent, par leurs missions respectives, des outils de premier ordre pour combler des besoins essentiels, favoriser l'égalité des chances, soutenir l'économie et le marché du travail, ainsi qu'atténuer les répercussions des crises sur la population.

Une société civile dynamique et organisée, habituée à collaborer et à travailler avec divers acteurs (économiques, étatiques, etc.), assure également un degré élevé de participation démocratique aux affaires publiques. Elle contribue grandement à la recherche de solutions aux différents enjeux. Les syndicats font assurément partie de ce socle démocratique.

La CSQ présente ici **ses priorités concernant la lutte aux violences**.

Pour en savoir plus sur nos autres priorités et solutions, visitez [Ça nous regarde](#), section Je m'informe.

4. Lutter contre les violences

4.1 Sensibiliser, prévenir et soutenir.

Au cours de l'année 2024-2025, la CSQ est allée à la rencontre de ses affiliés et de ses membres dans toutes les régions du Québec afin d'échanger sur leurs préoccupations et sur l'action de la Centrale. Un **enjeu a été défini comme prioritaire dans toutes les régions** : la hausse de la polarisation, des tensions et **des violences dans notre société**. Cela fait écho à notre dernier Congrès, où plusieurs résolutions portant sur le sujet ont été adoptées par quelque 1 000 personnes déléguées de nos syndicats affiliés.

4.1.1 Inclure, dans la *Loi sur les normes du travail*, 10 jours d'absence rémunérés pour fuir la violence conjugale.

Pourquoi est-ce important?

Depuis un peu plus d'une décennie, le Québec connaît **une inquiétante augmentation des violences conjugales** : en 2014, le taux de victimes s'élevait à 0,27 (soit 272 victimes pour 100 000 habitants).

En 2024, le taux s'élevait à 0,37 % (373 victimes pour 100 000 habitants), soit une hausse de 37 %¹. Cette hausse est aussi plus rapide depuis la pandémie de la COVID-19. En nombre absolu, c'est 28 560 personnes qui ont été victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal durant l'année 2024, et ce, au Québec. Les femmes représentent 76 % des victimes.

Conséquemment, **les homicides en contexte conjugal connaissent aussi une forte hausse**. Depuis janvier 2020, 84 meurtres de cette nature ont été confirmés, et toutes les victimes étaient des femmes². Les expertes et experts sur le sujet parlent bel et bien d'une crise des féminicides. Au moment d'écrire ces lignes, six femmes ont été assassinées au Québec depuis le 1^{er} janvier 2026. Ces souffrances et ces décès sont inacceptables. Il y a urgence d'agir sur plusieurs fronts, entre autres **en offrant aux femmes victimes de violence conjugale les outils et les personnes-ressources nécessaires pour leur permettre d'échapper à cette violence**.

Or, le Québec accuse du retard en la matière, notamment en ce qui concerne les jours d'absence rémunérés : les victimes n'ont droit qu'à un maximum de deux jours, et ce, seulement si ces journées n'ont pas déjà été prises pour d'autres raisons (maladie, congé personnel, etc.). La plupart des provinces et des territoires canadiens permettent aux victimes de violence conjugale ou familiale de prendre trois à cinq jours d'absence rémunérés. La fonction publique fédérale accorde, quant à elle, dix jours d'absence rémunérés à ses employées et employés victimes de violence familiale.

Que permettrait cette solution?

Toutes les études spécialisées sur le sujet le démontrent : **l'exposition au risque d'homicide pour une femme victime de violence est particulièrement élevée** lorsqu'elle tente de mettre fin à la relation. Le souhait de rompre ou l'annonce d'une séparation sont des circonstances fréquentes observées avant un meurtre conjugal. Dans ce contexte, l'urgence d'agir est manifeste et chaque heure qui passe joue un rôle fondamental pour permettre aux victimes de se mettre à l'abri et de se protéger.

Une mesure qui contribuerait à réduire les meurtres en contexte conjugal :

- Pour reconstruire sa vie, il faut beaucoup de temps. Mais il existe un moment charnière où la personne décide de changer de trajectoire : ces journées d'absence lui offriraient le temps nécessaire pour entreprendre les démarches afin de se protéger et de se mettre à l'abri du contrôle et des réactions violentes de l'agresseur, et ce, **sans perte de revenu ni risque de compromettre son lien d'emploi**.
- Cette mesure contribuerait également à **sensibiliser les employeurs sur cette réalité**, en leur montrant concrètement comment une absence rémunérée peut faire la différence et soutenir les victimes à ce moment critique.

4.1.2 Élaborer et mettre en œuvre des solutions contre les différentes formes de violences, axées sur la sensibilisation, la prévention et le soutien aux victimes,

¹ STATISTIQUE QUÉBEC (2026). *Violence en contexte conjugal*, version mise à jour le 12 janvier 2026. statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal.

² LE DEVOIR (s. d.). Vigie « meurtres conjugaux », *Le Devoir*, à jour le 18 février 2026. ledevoir.com/documents/special/20-02-meurtres-conjugaux-quebec-2020/index.html?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte.

incluant le financement adéquat des ressources et des initiatives portées par divers milieux.

Nos membres et nos syndicats affiliés expriment de vives inquiétudes face à **l'augmentation rapide de plusieurs formes de violences**, notamment la cyberviolence, l'intimidation, le harcèlement ainsi que les violences sexuelles; dont les répercussions touchent particulièrement les jeunes, les femmes, les personnes autochtones ainsi que les minorités sexuelles et de genre.

La majorité se dit être fortement préoccupée par **la dégradation de notre climat social** et par la banalisation des violences sur plusieurs plans, que ce soit au travail, sur la route, dans les espaces publics ou sur les médias sociaux.

C'est pourquoi **nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une priorité de très haut niveau pour un prochain gouvernement.**